



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par la quelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

QUE le conseil municipal tiendra ses séances du conseil au 268 rue Principale dans la salle du conseil à 19h30 ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires soient fixés comme suit :

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 5 mai 2025	Mardi 2 septembre 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 2 juin 2025	Mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Lundi 3 mars 2025	Lundi 7 juillet 2025	Mercredi 5 novembre 2025
Lundi 7 avril 2025	Lundi 11 août 2025	Lundi 1 ^{er} décembre 2025

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 5^e jour de novembre 2024

Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 5^e jour de novembre 2024 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de novembre 2024

Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière